

REPUBLIQUE DU NIGER



MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA
DECENTRALISATION



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025

Mai 2022

Sommaire

INTRODUCTION	4
1 Contexte et justification	4
2 Présentation générale du secteur	4
3.1. Evolution des principaux indicateurs sectoriels.....	6
3 Diagnostic du secteur	8
3.1 Administration territoriale et gestion des affaires intérieures	8
3.2 Décentralisation	10
3.3 Sécurité des personnes et des biens :	11
4 Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales.....	12
4.1 Cadres nationaux de référence	12
4.2 Stratégies sectorielles	14
5 Vision et Objectif stratégique	14
5.1 Vision	14
5.2 Objectif stratégique.....	15
5.3 Résultats attendus.....	15
6 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues.....	15
6.1 Principes directeurs de la politique sectorielle	15
6.2 Axes stratégiques	15
7 Présentation du cadre stratégique des programmes.....	16
Source : Comité DPPD/MI/D.....	17
1 Programme 141 – Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale	18
1.1 Présentation du périmètre du programme.....	18
1.2 Enjeux et objectif du programme	18
1.3 Principaux résultats du programme	18

1.4	Indicateurs de performance et cibles.....	19
1.5	Stratégie du programme	19
1.6	Présentation des actions et mesures	19
1.6.1	Actions.....	19
1.6.2	Mesures d’accompagnement	21
1.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	22
1.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	23
1.9	Tableaux de programmation.....	23
2	Programme : Amélioration de la gestion des affaires intérieures	24
2.1	Présentation du périmètre du programme.....	24
2.2	Enjeux et Objectif du programme :.....	24
2.3	Principaux résultats du programme.....	25
2.4	Indicateurs de performance et cibles.....	25
2.5	Stratégie du programme	25
2.6	Présentation des actions et mesures	27
2.6.1	Actions.....	27
2.7	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	30
2.8	Tableaux de programmation.....	30
3	Programme : Amélioration de l'offre de sécurité publique.....	31
3.1	Présentation du périmètre du programme.....	31
3.2	Enjeux et objectif du programme :.....	31
3.3	Principaux résultats du programme.....	32
3.4	Indicateurs de performance et cibles.....	32
3.5	Stratégie du programme	32
3.6	Présentation des actions et mesures	33
3.6.1	Actions.....	33
3.6.2	Mesures d’accompagnement	36

3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	36
3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	38
3.9	Tableau de programmation.....	39
4	Programme 144 : Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées	40
4.1	Présentation du périmètre du programme.....	40
4.2	Enjeux et Objectif du programme	40
4.3	Principaux résultats du programme	41
4.4	Indicateurs de performance et cibles.....	41
4.5	Stratégie du programme	41
4.6	Présentation des actions et mesures	42
4.6.1	Actions.....	42
4.6.2	Mesures d'accompagnement	43
4.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	44
4.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	45
4.9	Tableau de programmation.....	45

1 Contexte et justification

Le ministère en charge de l'intérieur, de par ses missions, est responsable de quatre blocs de compétences : l'administration territoriale ; la décentralisation ; la sécurité publique et les affaires religieuses et coutumières. Ces quatre blocs renvoient à des défis majeurs comme l'affirmation de services publics de proximité à l'intérieur du pays, le renforcement de la gouvernance démocratique ainsi que la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats introduite par la Loi Organique relative à la Loi des Finances du 26 mars 2012¹ et confirmée par la bascule du budget de l'Etat en mode programme depuis le 1^{er} janvier 2018, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation actualise chaque année les cibles, les actions et mesures à mettre en œuvre dans ses différents domaines de compétences. Cette mise à jour des perspectives stratégiques et opérationnelles s'effectue dans le cadre du cycle de préparation budgétaire. Elle se traduit d'une part par l'établissement du Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD) qui fixe, pour trois ans et pour chacun des programmes budgétaires du ministère, les cibles à atteindre par les indicateurs de performance et d'autre part l'estimation des crédits nécessaires à travers l'élaboration du Projet Annuel de Performance (PAP). Cet exercice est coordonné par le Comité sectoriel DPPD².

Pour cette sixième édition du DPPD, le ministère s'efforce d'améliorer le processus de programmation au niveau de quatre programmes budgétaires : (i) le choix d'indicateurs de performance plus pertinents ; (ii) une meilleure justification des crédits et des emplois ; (iii) l'amélioration de la qualité des données de programmation ; et (iv) la responsabilisation d'équipes de travail autour de chaque responsable de programme.

2 Présentation générale du secteur

Depuis sa création en 1957 (arrêté n°1051/SPCG du 10 octobre 1957), le ministère en charge de l'intérieur, tout en conservant l'essentiel de ses attributions, a connu plusieurs mutations afin de s'adapter à l'évolution du contexte national et des impératifs relatifs à ses différents blocs de compétence. Dès le lendemain de l'accession à la souveraineté nationale, il s'est attelé à asseoir les jalons d'une armature administrative et territoriale apte à assurer l'unité et la

¹ Loi n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant Loi Organique relative aux Lois de Finance_

² Mis en place par arrêté N°00286/MI/SP/D/ACR/DEP du 18 avril 2016.

cohésion nationale et à servir de point d’ancrage au développement économique et social du pays.

L’administration territoriale, suite aux différentes réformes engagées, s’appuie sur deux niveaux de déconcentration représentés respectivement par les gouvernorats sur 8 régions et les préfectures sur 63 départements.

La **décentralisation** repose pour sa part sur deux niveaux de collectivités territoriales qui comprennent 7 régions et 255 communes. Ces dernières incluent 214 communes rurales, 37 communes urbaines et 4 villes ou communes à statut particulier (divisées en 15 arrondissements communaux). Les 255 communes et 7 régions collectivités territoriales ont été installées à la suite des élections régionales et locales (2004, 2011 et 2020). Le Ministère s’appuie depuis 2008 sur l’Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) pour gérer et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales.

En lien avec les missions de services qui lui sont confiées, le Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation, gère l’**état civil** dont l’organisation a été réformée à trois reprises (1985, 2007 et 2019). Les Directions Régionales et Départementales de l’état civil ont été créées en 2007 et installées en 2008. Le système est organisé en centres principaux, centres secondaires et centres de déclaration de l’état civil. Dans le cadre de la modernisation du système, une informatisation est actuellement en cours qui devra concerner quatre-vingt (80) centres à titre pilote. Il repose sur des acteurs diversifiés dont certains relèvent d’autres ministères (justice, santé, affaires étrangères). En plus de l’Etat Civil, la Direction Générale de l’Etat-Civil, des Migrations et des Réfugiés (DGEC/M/R) gère les volets de la **Migration et des réfugiés**. Les missions du ministère incluent également un volet de **gestion des libertés publiques** qui comprend d’une part l’octroi des agréments aux partis politiques, associations et ONG et le suivi de leurs activités et d’autre part la gestion des autorisations et l’encadrement légal concernant les armes et munitions et les débits de boissons.

En ce qui concerne la gestion des cultes, il s’agit principalement de l’encadrement de la liberté des cultes en veillant à promouvoir une pratique des religions sans haine ni violence. La montée de l’extrémisme religieux a conduit à lier ce domaine, au-delà de la gestion des libertés publiques, à la politique sécuritaire. L’érection en janvier 2019 de la Direction des Affaires Religieuses en Direction Générale des Cultes traduit l’importance accordée à cette mission.

La **sécurité intérieure** du pays représente une mission fondamentale du Ministère qu’il réalise principalement à travers trois corps : la Police Nationale, la Garde Nationale du Niger et la Protection Civile, en collaboration avec d’autres ministères (Défense, Finances, Environnement). Le cadre institutionnel a connu diverses évolutions pour accompagner l’émergence de nouvelles priorités. Ainsi, la *Direction Générale de la Police Nationale* (DGPN) a remplacé la Direction de la Sûreté Nationale et assure désormais les nouvelles missions sécuritaires comme la lutte contre le terrorisme, la cyber criminalité et la lutte contre la drogue et la criminalité transnationale organisée.

De même, la Garde Républicaine a connu plusieurs réformes ayant abouti à la création des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité et à la *Garde Nationale du Niger* (GNN), qui a vu ses missions évoluer de la protection des édifices publics à la défense opérationnelle du territoire.

La *Protection Civile* a, elle aussi, connu des mutations profondes qui lui ont permis de prendre en charge la protection des personnes et de leurs biens contre les risques de sinistres et les calamités de toute nature. Si la mission de Protection civile relève du MI/D, la quasi-totalité de ses effectifs émerge sur le budget du Ministère de la Défense.

Les trois corps représentent environ 25 000 agents.

Enfin, s'agissant du bloc des **affaires coutumières et religieuses**, le Ministère assure la gestion des *chefferies traditionnelles* en vue d'encourager leur pleine implication dans les actions de développement conduites sur leur territoire. Ces chefferies traditionnelles s'exercent à travers 5 sultanats, 122 cantons, 119 groupements et environ 14 500 villages administratifs. Missions du ministère :

Les attributions du ministère, dont la mission est d'animer, de coordonner et d'impulser le fonctionnement efficace de l'Administration centrale et territoriale sont déterminées par le décret n°2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, Ministres et des Ministres Délégués et le Décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement

Le Ministère est chargé en relation avec les autres ministères concernés de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'administration territoriale, de sécurité publique, de décentralisation, et des affaires coutumières et religieuses. Il assure la protection civile, la tutelle des associations, des réfugiés et des migrations, la police des mœurs, des jeux et des débits de boissons.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

3.1. Evolution des principaux indicateurs sectoriels

Le dispositif de suivi des indicateurs de performance est encore fragile compte tenu de faiblesses qui se trouvent à divers niveaux : déficit de données administratives de base ; absence de procédures formalisées de remontée, de consolidation et d'analyse des informations ; choix initial d'indicateurs de performance soit imprécis pour certains ou non pertinents pour d'autres. Un répertoire d'indicateurs est en cours d'élaboration. Le tableau 1 ci-dessous présente l'évolution d'une sélection d'indicateurs sectoriels sur les cinq dernières années. Il met en évidence les points suivants :

- La couverture territoriale des services d'état civil a augmenté ces dernières années avec un nombre de centres d'état civil qui est passé de 3 365 en 2011 à 12 369 en 2015 pour atteindre

19 070 au 31 décembre 2020 dont 12 417 opérationnels soit 65, 11% des centres sont opérationnels. Quant au taux de déclaration des naissances dans les délais légaux, il est de 54,89 % en 2021 alors qu'il atteignait 64% en 2012 et 67% en 2016.

- Les séries disponibles sur la sécurité concernent essentiellement des indicateurs d'activités ou de couverture. On note une progression continue du taux de couverture de la Police Nationale, passé de 36,8% en 2012 à 66,2% en 2015, en 2019 à 71%, en 2020 à 73,52% et en 2021 à 81%. Les patrouilles mixtes ont conduit à réaliser 10 283 interpellations en 2020 et 9 121 en 2021, soit une régression de 1 162. La proportion des frontières bornées est passée de 49% en 2012 à 55,54% en 2020, évoluant en fonction des appuis annuels mobilisés ou non dans ce domaine et de l'aspect sécuritaire prévalent au niveau des frontières considérées. Les interventions de la Protection Civile connaissent une progression significative avec la poursuite du programme de construction et équipement des unités de la protection civile et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers.
- Les engagements de l'Etat en faveur des collectivités territoriales se sont traduits par les allocations ci-après :

Année/ Fonds	2020		2021		2022 au mai		Total	
	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
FAD	1 114 920 413	952 549 455	900 000 000	900 000 000	875 000 000	0	2 889 920 413	1 852 549 455
FP	1 800 000 000	1 800 003 000	1 800 000 000	1 800 000 000	2 075 000 000	0	5 675 000 000	3 600 003 000
FAT	150 000 000	150 000 000	135 000 000	134 965 652	150 000 000	150 000 000	435 000 000	434 965 652
Total	3 064 920 413	2 902 552 455	2 835 000 000	2 834 965 652	3 100 000 000	150 000 000	9 999 920 413	5 887 518 107

Tableau 1 : Evolution des indicateurs sectoriels

Indicateurs	2019	2020	2021
Taux de déclaration des naissances dans les délais	52,57%	53,48%	54,89
Nombre de réfugiés et personnes déplacées	401 034	225 497	244 538
Part du territoire couvert par la Police Nationale	71%	73,52%	81%
Nombre d'interpellations (patrouilles mixtes)	12 531	10 283	9 121
Proportion des frontières bornées	50,8%	50,8%	50,8%

3 Diagnostic du secteur

3.1 Administration territoriale et gestion des affaires intérieures

Administration territoriale / déconcentration

- Le ministère dispose d'une bonne représentation à travers l'implantation de ses services déconcentrés au niveau des régions et départements (état civil, police nationale, garde nationale, protection civile,).
- Toutefois, la performance au niveau des circonscriptions administratives est faible en raison d'une insuffisance critique d'agents tant quantitatif que qualitatif (cf. encadrer 1) au regard des responsabilités dévolues. Les dispositions adoptées pour atténuer les insuffisances numériques et qualitatives du personnel des gouvernorats et des préfectures³, n'ont pas été mises en œuvre.
- Des déficits sont également constatés au niveau des infrastructures, des équipements (bureaux et résidences en état de dégradation avancé) et des moyens roulants, même si on constate pour ces derniers une nette amélioration des possibilités de mobilité des Gouverneurs et Préfets. L'enjeu des moyens financiers est donc crucial pour créer des conditions de travail adéquates et disposer des dotations nécessaires pour l'entretien des équipements et matériels roulants. Pour répondre à cette situation, un projet de Loi de programme de l'Administration Territoriale (LOPAT) a été préparé depuis 2017 et sera soumis pour adoption en 2022.

En lien avec les missions qui lui sont confiées, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, gère l'**état civil** dont l'organisation et le fonctionnement ont été réformées à trois reprises (1985, 2007 et 2019). Ces réformes ont permis de créer en 2007 les Directions Régionales et Départementales de l'état civil et de les installer en 2008. Le système est organisé en centres principaux, centres secondaires et centres de déclaration de l'état civil. Dans le cadre de la modernisation du système, une phase pilote de l'informatisation est actuellement en cours dans les cinq (5) arrondissements communaux de Niamey. A terme, cette informatisation

³ Décret N°2004-298/PRN/MID du 04 octobre 2004 portant création du Cabinet et du Secrétariat Général des régions et départements et fixant les attributions de leurs titulaires.

concernera, 150 centres principaux. Il repose sur des acteurs diversifiés dont certains relèvent d'autres ministères (justice, santé, affaires étrangères). En plus de l'Etat Civil, la Direction Générale de l'Etat-Civil, des Migrations et des Réfugiés (DGEC/M/R) gère les volets de la migration et des réfugiés.

Les missions du ministère incluent également un volet de gestion des libertés publiques qui comprend d'une part l'octroi des agréments aux partis politiques, associations et ONG et le suivi de leurs activités et d'autre part la gestion des autorisations et l'encadrement légal concernant les armes et munitions et les débits de boissons.

État civil :

- Si les résultats de la réforme de 1985 n'ont pas été satisfaisants, la réforme de 2007 a conduit à d'importants progrès grâce à l'engagement politique fort des autorités et une mobilisation de ressources conséquente autour du plan d'action proposé. Les acquis sont multiples : création des Directions Régionales et Départementales de l'état civil ; multiplication des centres d'état civil et amélioration de leurs capacités (véhicules, supports d'enregistrement et autres matériels informatiques) ; affectation de personnel qualifié dans les Directions Régionales et Départementales de l'Etat-Civil, des Migrations et des Réfugiés/ et formation soutenue et continue des officiers et agents d'état civil.

Migrations et réfugiés :

- Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation assure la concertation sur les questions de migration (secrétariat permanent du Cadre de Concertation sur la Migration) en même temps qu'il coordonne les activités de la Commission Nationale d'Eligibilité au statut des réfugiés (CNE) et assure la protection juridique des demandeurs d'asile. Les faiblesses concernent notamment l'amélioration de l'efficacité du Cadre de Concertation sur la Migration, une réduction des délais de traitement des dossiers pour les réfugiés et une meilleure réglementation des centres d'accueil. Un document de politique nationale de la migration a été élaboré et adopté⁴. Il sera question au cours des trois (3) prochaines années de poursuivre la vulgarisation et la mise en œuvre des actions retenues dans le document de la politique nationale de la migration.

Migrations et réfugiés :

Garantie des droits et libertés publiques :

- Le MI/D soutient l'exercice des libertés publiques, notamment en prenant en charge les procédures d'agrément/autorisations des ONG, associations de développement,

⁴ La stratégie actuellement disponible ne concerne que les migrations irrégulières qui s'inscrit dans le volet Sécurité.

associations religieuses et partis politiques⁵. Malgré l'actualisation de la réglementation,⁶ les délais de traitement des dossiers n'ont pas connu d'amélioration en raison entre autres, de l'insuffisance du personnel. Aussi, la fonction de suivi des activités des partis, associations et ONG doit être améliorée.

- La gestion des consultations électorales politiques s'est appuyée sur un nouveau Code électoral, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et un fichier électoral biométrique qui a servi à l'organisation des élections municipales, législatives et présidentielles. Compte tenu du fait que la CENI est désormais permanente, ses activités porteront dorénavant sur la prise en charge du fonctionnement, de l'organisation des élections au niveau de la Diaspora et de l'actualisation annuelle du fichier électoral biométrique conformément aux dispositions du code électoral.

Affaires religieuses :

- L'adoption de la loi portant exercice des cultes en République du Niger comble un vide juridique en dotant pour la première fois notre pays d'un cadre juridique général relatif à la pratique des cultes. En outre, le comité national de dialogue inter et intra religieux est mis en place.
- Aussi, la Direction Générale des Cultes est rendue opérationnelle avec la nomination d'un Directeur Général et de trois directeurs centraux. Pour mieux encadrer la gestion des affaires religieuses, une stratégie nationale en matière de cultes et son plan d'action sont élaborés afin de permettre l'application de la réglementation, notamment en matière d'encadrement des prêches et de financement des associations religieuses ; le fonctionnement des conseils musulman et chrétien ; de promotion du dialogue inter et intra-religieux ainsi que de la lutte contre l'extrémisme violent.

Affaires coutumières :

- La Chefferie Traditionnelle participe en principe, avec les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales, à l'organisation et à l'administration du territoire national. Certaines activités sont mises en œuvre (réhabilitation de palais, formation) mais de manière insuffisante pour répondre aux principaux défis comme l'implication des chefs traditionnels dans les actions de développement de leur terroir, l'amélioration de conditions matérielles d'exercice de leurs fonctions.

3.2 Décentralisation

- A l'issue des élections municipales organisées le 13 décembre 2020, les conseils municipaux et régionaux ont été installés pour un mandat de cinq (5) ans hormis dans trois communes. Aussi il y a lieu de noter que le Code Général des Collectivités Territoriales est en cours de révision.
- Un document cadre de Politique Nationale de la Décentralisation a été adopté en 2012 mais l'opérationnalisation de celle-ci prend du temps. La mise en place des trois fonds d'appui aux collectivités territoriales, dont la gestion est confiée à l'ANFICT, est un acquis

⁵ 230 dossiers traités en 2018.

⁶ Le décret n° 2022-182/PRN/MAT/DC du 24 février 2022, portant modalités d'application de l'article 20.1 de la loi n°91-006 du 20 mai 1991, modifiant et complétant l'ordonnance n° 84-06 du 1^{er} mars 1984 portant régime des associations.

important. Le plan de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes et aux régions 2018-2021 étant mis en œuvre, son évaluation s'avère nécessaire. Après l'évaluation du processus de la décentralisation au Niger, un effort sera consenti au profit de la Direction Générale de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales afin de l'amener à exercer véritablement l'appui conseil et la formation au niveau des acteurs et entités décentralisées. Toutefois, les montants programmés pour les trois fonds sont insuffisants, erratiques et ne sont pas libérés à temps (cf. tableau 1). La mise en œuvre des nouvelles dispositions sur le transfert et sur le statut du personnel se heurte aux problèmes de moyens.

- Pour assurer le défi de la formation des acteurs de la décentralisation, l'actualisation de la stratégie nationale de formation est nécessaire. En outre, le défi demeure énorme compte tenu du faible niveau d'instruction des responsables des exécutifs des collectivités territoriales et les déficits propres des services déconcentrés pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales.
- Les programmes d'appui aux collectivités territoriales sont nombreux, relèvent de multiples tutelles administratives et bénéficient de soutiens variés de partenaires techniques et financiers. La coordination des activités mises en œuvre et le suivi des résultats s'effectue avec difficulté d'où la nécessité de dynamiser les réunions du Cadre de Concertation sur la Décentralisation et de veiller à la mise en œuvre des recommandations.
- Les moyens limités accordés aux structures de contrôles et d'inspection conduisent également à réduire le nombre de leurs missions.

3.3 Sécurité des personnes et des biens :

Sécurité publique :

- La sécurité, condition préalable de toute politique de développement, est devenue au Niger une priorité première dans un contexte régional instable dominé par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, le trafic de tout genre, la pauvreté, les conflits intercommunautaires et d'importants flux migratoires faisant du Niger le principal point de passage des migrants dans la sous-région.
- Le Ministère peut s'appuyer sur différents atouts comme l'existence d'un Conseil National de Sécurité, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure et de la Stratégie Nationale de Sécurité de Proximité, les patrouilles mixtes permanentes pour sécuriser le territoire ou encore une coopération sécuritaire soutenue avec plusieurs Partenaires Techniques et Financiers priorisant la lutte contre le terrorisme et le contrôle des flux migratoires.
- Les crédits du ministère consacrent une bonne part au secteur de la sécurité mais ceux-ci sont absorbés par les dépenses de personnel tandis que les dotations destinées au renforcement des capacités (infrastructures, matériels et équipement, formation) demeurent insuffisantes pour permettre une amélioration décisive de la performance des forces de sécurité.

Gestion des frontières :

- La gestion des frontières touche à de multiples problématiques (contrôle d'accès, gestion de la sécurité dans les zones frontalières, contrôle des flux transfrontaliers, coopération bilatérale transfrontalière,). Les activités récentes ont permis notamment d'améliorer le bornage des frontières et leur cartographie, de renforcer les capacités de la Commission Nationale des Frontières et de conduire des actions de sensibilisation des populations frontalières. Toutefois, les défis sont d'ampleur et multiples qu'il s'agisse de la démarcation (2 866 km bornés en 2021 sur un total de 5 690 Km), de la sécurité (criminalité transnationale, circulation d'armes,), de la migration (trafic de migrants, pression sur les zones de transit,), etc.
- La politique nationale des frontières et son plan d'actions 2019-2035 adoptés 2018 sont mis en œuvre. Cette politique définit les priorités qui doivent orienter les choix budgétaires du ministère en lien avec les autres acteurs de la gestion des espaces frontaliers.

4 Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales

4.1 Cadres nationaux de référence

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025 du MI/D s'appuie sur les priorités énoncées dans les principaux cadres stratégiques nationaux de référence :

- le Programme de Renaissance Acte **III**, chapitres 1 et 2 qui portent sur « la consolidation des institutions démocratiques et républicaines » et « la défense et la sécurité intérieure » ;
- la Déclaration de Politique Générale (DPG), à travers ses axes 1 et 2 relativement à la « sécurité et quiétude sociale » et la « bonne gouvernance et consolidation des institutions républicaines » ;
- la Stratégie de Développement Durable de Croissance Inclusive (SDDCI-Niger 2035) pour les axes stratégiques de « sécurité du territoire » et de « modernisation de l'Etat » ;
- le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022 – 2026 au niveau principalement des programmes 8 « Consolidation de l'efficacité et de la transparence des institutions » et 9 « Renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix » de l'axe 4 « Amélioration de la gouvernance Paix et Sécurité ».

Tableau 2 : Lien entre le PDES 2017-2021 et le budget programme du MI/D

Sous-Programmes et Actions du PDES 2017-2021	Programmes (et domaines) du Budget du MI/D
<p>SP 1.2. Promotion des valeurs sociales et culturelles A1- Assurer une meilleure compréhension des religions A3- Développer les actions et échanges religieux intra et inters communautaires A4- Renforcer les capacités de résilience des jeunes face à l'extrémisme et au radicalisme religieux A5- Lutter contre l'extrémisme violent A6- Renforcer la réglementation en matière de pêche</p>	<p>Programme 142 – Gestion des affaires intérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des cultes
<p>SP 2.2 : Renforcement de la démocratie et de la culture républicaine A1- Développer la culture démocratique A4- Cultiver l'esprit citoyen</p>	<p>Programme 142 – Gestion des affaires intérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du processus électoral • Renforcement de la jouissance des libertés publiques
<p>SP 1.4 : Renforcement du rôle de la chefferie traditionnelle 3- Promouvoir les échanges entre les chefs traditionnels au niveau national, sous régional et international</p>	<p>Programme 142 – Gestion des affaires intérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication de la chefferie traditionnelle dans les actions de développement
<p>SP 8.2 : Renforcement de la gouvernance des collectivités territoriales A1- Soutenir le développement local et communautaire durable A2- Améliorer la connaissance du territoire A3- Moderniser le système de l'état civil</p>	<p>Programme 144 – Gestion des entités déconcentrées et décentralisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction et réhabilitation des infrastructures administratives • Consolidation de la décentralisation <p>Programme 142 – Gestion des affaires intérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation du système d'état civil
<p>SP 9.1 : Amélioration du cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire A1- Amélioration du cadre stratégique de la sécurité et de la défense A3- Développement des systèmes d'information et de communication de la sécurité et de la défense A4- Renforcement des services de renseignement.</p>	<p>Programme 143 – Sécurité publique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des patrouilles mixtes régionales et départementales • Dynamisation de la coopération sécuritaire bilatérale et multilatérale
<p>SP 9.2 : Atténuation des menaces sécuritaires A1- Sécuriser les frontières A2- Renforcer le maillage du territoire par les FDS A3- Développer les actions contre la radicalisation et l'enrôlement des jeunes A4- Renforcer la collaboration de la population avec les FDS A6- Renforcer les patrouilles mixtes régionales et départementales A7- Renforcer la formation continue et spécialisée des FDS A8- Renforcer la diplomatie et la coopération militaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la migration irrégulière • Délimitation/ démarcation des frontières et coopération administrative transfrontalière <p>Programme 142 – Gestion des affaires intérieures</p> <p>Action 142-2 – Modernisation du système d'état civil et des réfugiés (-> volet réfugiés)</p>

Source : Comité DPPD MID

4.2 Stratégies sectorielles

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a largement consolidé son socle stratégique sur la période 2017-2020 en élaborant ou actualisant des documents de politiques sectorielles ou sous-sectorielles, comme le précise le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Cadres stratégiques disponibles pour le périmètre du MI/D

Gestion des affaires intérieures	
Politique nationale de l'Etat Civil (PNEC)	• Document de politique et plan d'action adoptés en juin 2019.
Politique nationale de la migration (PNM)	• Document de politique et plan d'action adoptés en septembre 2021.
Stratégie de lutte contre la migration irrégulière	• Document de stratégie et plan d'action adoptés en mars 2018.
Stratégie nationale en matière de culte	• Document de stratégie et plan d'action finalisés en 2019. en cours d'adoption.
Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de lutte contre l'Extrémisme Violent	• Processus d'élaboration lancé en novembre 2018 et conduit par le Centre National d'Études Stratégiques et de Sécurité (CNESS). Lié au cadre de référence régional de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent initié par le G5 Sahel.
Sécurité des biens et des personnes	
Stratégie nationale de sécurité intérieure	• Stratégie adoptée en 2017. Plan d'action finalisé en 2018. Revue à mi-parcours réalisée.
Stratégie nationale de sécurité de proximité	• Stratégie et plan d'action adoptés en 2022.
Politique nationale des frontières (PNF)	• PNF et plan d'action adoptés en septembre 2019 - 2035
Gestion des entités déconcentrées et décentralisées	
Document cadre de Politique nationale de la décentralisation (DCPND)	• Référentiel principal en matière de décentralisation. Adopté par décret en mars 2012. • Existence d'un code général des collectivités territoriales adopté en 2010.
Stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation (SNF)	• Adopté par décret en septembre 2011 pour une durée de 5 ans. Plan de formation tiré de la SNF achevé. Pas de nouveau plan en vigueur.
	•
	•

Source : Comité DPPD MID

La mise en œuvre de ces cadres stratégiques repose sur les crédits programmés dans le présent DPPD.

5 Vision et Objectif stratégique

5.1 Vision

La vision du secteur s'inscrit dans le cadre de la vision de la stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI-Niger 2035). Elle a pour ambition de faire du Niger d'ici quatorze (14) ans un pays sécurisé et doté d'une administration territoriale performante avec

une couverture spatiale totale, offrant aux usagers des services publics de qualité et accessibles à tous.

5.2 Objectif stratégique

L'objectif stratégique du ministère est de promouvoir la bonne gouvernance administrative dans ses différents niveaux (central, déconcentré, décentralisé) et la sécurité des personnes et des biens.

5.3 Résultats attendus

Les trois résultats attendus de la mise en œuvre des programmes du ministère sont les suivants :

1. La jouissance des droits et l'exercice des libertés publiques sont assurés ;
2. La sécurité des personnes et des biens est assurée ;
3. L'accès à un service public de proximité et de qualité est garanti aux usagers.

6 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

6.1 Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes directeurs qui guident l'action du ministère sont :

- **L'Etat de droit** fondé sur le principe essentiel du respect des normes juridiques, chacun étant soumis au même droit, que ce soit l'individu ou bien la puissance publique.
- **L'ordre et la discipline** basés sur l'ensemble des règles obligatoires qui touchent à l'organisation de la Nation, à l'économie, à la morale, à la santé, à la sécurité publique, à la paix, aux droits et aux libertés essentielles de chaque individu.
- **La cohésion au sein des FSI** désigne l'état d'une société, d'un groupe ou d'une organisation où la solidarité est forte et les liens sociaux intenses. Elle favorise l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale.

6.2 Axes stratégiques

Les axes stratégiques sont calés sur les résultats attendus et coïncident avec les trois programmes de politique du ministère :

1. L'amélioration de la jouissance des droits et de l'exercice des libertés publiques ;
2. La préservation de la sécurité des personnes et des biens ;
3. L'amélioration de la gouvernance locale.

7 Présentation du cadre stratégique des programmes

Quatre programmes découlent des axes stratégiques précédents :

1. Le **Programme 141 « Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale »** : il regroupe les directions et services transversaux, gérés de manière centralisée et qui assurent une fonction de support vis-à-vis des trois autres programmes opérationnels ou « programmes métiers », c'est-à-dire correspondant aux missions spécifiques du ministère ;
2. Le **Programme 142 « Amélioration de la gestion des affaires intérieures »**. Ce programme regroupe les actions visant à renforcer le cadre de jouissance des droits et d'exercice des libertés publiques dans la condition d'un Etat de droit pour chaque citoyen sans distinction de race, d'ethnie et de religion. Ces actions renvoient aux domaines de l'état civil, des libertés publiques, de la gestion de la migration régulière et des réfugiés, de la gestion des cultes et du processus électoral ;
3. Le **Programme 143 « Amélioration de l'offre de sécurité publique »**. Ce programme vise la préservation de la sécurité des personnes et des biens. Il regroupe l'ensemble des actions portées par les trois corps de sécurité relevant du ministère (Garde Nationale du Niger, Police Nationale, Protection Civile) et renvoie aux principaux domaines suivants : lutte contre le banditisme et la criminalité transfrontalière organisée, lutte contre l'immigration irrégulière, gestion des frontières et coopération transfrontalière et coopération sécuritaire.
4. Le **Programme 144 « Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées »**. Ce programme vise l'amélioration de la gouvernance locale en s'appuyant sur les circonscriptions administratives (Régions, Départements) et les collectivités territoriales (régions, communes). En outre, il prend en compte les appuis financiers destinés aux Collectivités Territoriales et au fonctionnement de l'ANFICT ainsi que la réhabilitation des palais des chefs traditionnels.

Tableau 4 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectif	Indicateur	Crédits de paiement 2022
Promotion de la bonne gouvernance administrative et de la sécurité des personnes et de leurs biens		P141 - Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale	Contribuer à une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes de politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution technique des programmes ; • Taux d'exécution financière des programmes. 	9 576 939 625
	Amélioration de la jouissance des droits et de l'exercice des libertés publiques	P142 - Amélioration de la gestion des affaires intérieures	Garantir la jouissance des droits et l'exercice des libertés publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de déclaration des naissances dans les délais ; • Nombre de session du comité de dialogue inter et intra religieux. 	17 403 598 050
	Préservation de la sécurité des personnes et de leurs biens.	P143 - Amélioration de l'offre de sécurité publique	Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture de la Police Nationale ; • Nombre d'interpellations réalisées par les patrouilles ; • Part du territoire borné. 	77 093 319 678
	Amélioration de la gouvernance locale	P144 - Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées	Assurer une administration territoriale de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mission de session ; • Nombres de missions d'appui conseil. 	10 189 740 536

Source : Comité DPPD/MI/D

Programme 141 – Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale

1.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du programme regroupe les fonctions de support suivantes : (i) la vulgarisation et la mise en œuvre des politiques sectorielles du ministère ainsi que l'activation de leurs mécanismes de pilotage ; (ii) l'inspection et le contrôle du fonctionnement et de la performance des services ; (iii) la planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation (PPBSE) des actions du ministère ; (iv) la gestion administrative et financière ; (v) la gestion des ressources humaines ; (vi) la gestion des systèmes d'information et d'archivage des données ; (vii) la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de communication du ministère ; (viii) l'actualisation de l'annuaire statistique. Certaines de ces fonctions supports se retrouvent également au niveau des programmes métiers (GRH, informatique,) dès lors qu'elles servent ces derniers de manière spécifique.

1.2 Enjeux et objectif du programme

L'enjeu principal du programme est de créer toutes les conditions nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace et efficiente des trois programmes opérationnels dans l'optique de réalisation de l'objectif stratégique du ministère. Il doit permettre de développer les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines, administratives, financières, logistiques et informationnelles afin de faciliter l'exécution de l'ensemble des activités du ministère.

L'objectif du programme est de contribuer à une mise en œuvre efficiente des « programmes de politiques » par une prise en charge adéquate des fonctions transversales qui lui sont confiées.

1.3 Principaux résultats du programme

Tableau 5 : Extrants et effets du programme 141 - Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale

Extrants	Effets
Les politiques sectorielles sont élaborées, vulgarisées et pilotées de façon efficace.	Le ministère s'appuie sur un cadre de pilotage stratégique cohérent, efficace et pérenne.
Les deux inspections générales du Ministère (IGSS et IGAT) réalisent leurs missions suivant les normes nationales et internationales.	La régularité, l'efficacité et l'efficacités des activités des services sont renforcées.
Les fonctions de gestion administrative, financière et de ressources humaines sont développées.	Les capacités institutionnelles et les conditions de travail sont améliorées.
Les méthodes et outils de la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation sont mis en œuvre et maîtrisés.	Les actions du ministère sont mises en œuvre de manière cohérente et sur la base de la gestion axée sur les résultats.
Les systèmes d'information, d'archivage et de communication sont renforcés	La visibilité du Ministère est assurée, système d'archivage modernisé.

1.4 Indicateurs de performance et cibles

Tableau 6 : Indicateurs de performance du programme 141

Indicateur	Réf. 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024
Taux d'exécution technique des programmes	89,57	85	87	89
Taux d'exécution financière des programmes	98,81	93%	95%	97%

1.5 Stratégie du programme

Pour favoriser une mise en œuvre efficace des actions du ministère, le programme s'appuie principalement sur quatre leviers : (i) le renforcement du pilotage stratégique et de la coordination interservices ; (ii) la modernisation des outils et des procédures (GRH, archivage, informatique, communication) ; (iii) une attention renforcée accordée aux attentes des usagers en matière de qualité des prestations de service public ; (iv) la valorisation des agents du ministère à travers une amélioration des conditions de travail et le renforcement des capacités de ses agents.

1.6 Présentation des actions et mesures

1.6.1 Actions

Action 141-01 – Conception et Pilotage des politiques du ministère

Sur la période 2023-2025, le Ministère s'attachera à mettre en œuvre ses cadres de référence stratégiques. Il assurera la mise à jour, la vulgarisation et l'application des textes.

Action 141-02 – Amélioration de la gestion des ressources

L'accent sera mis en priorité sur le renforcement de la gestion des ressources humaines avec (i) la mise à jour de la base de données ; (ii) la réalisation de cinquante (50) missions de l'IGAT et de trente-cinq (35) pour l'IGSS ; (iii) le renforcement des capacités du personnel de l'Administration Centrale.

Action 141-03 – Amélioration des conditions de travail.

Les crédits votés seront utilisés pour améliorer les conditions de travail par des dotations en équipements de bureaux, matériels informatiques, matériels roulants et la construction et la réhabilitation des bâtiments administratifs.

Action 141-04 – Mise en place des mécanismes de planification et de programmation.

Les crédits seront mobilisés pour renforcer la chaîne de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBSE) en mettant l'accent plus particulièrement sur

l'organisation de missions de suivi des activités et projets du ministère dans les régions et une formation du personnel en gestion axée sur les résultats.

Action 141-05 – Mise en place d'un système d'information et de communication.

Les crédits seront canalisés dans trois directions : (i) la collecte et la centralisation des données statistiques du ministère aux fins de publication d'un annuaire statistique ; (ii) le recensement, la réorganisation, le conditionnement et la numérisation des archives au niveau central puis des gouvernorats ; (iii) l'amélioration de la communication institutionnelle en s'appuyant notamment sur un site internet rénové et la mise en œuvre du plan de communication.

Action 141-06 – Traitements et salaires.

Cette action prend en charge les traitements et salaires de l'effectif du programme support.

Tableau 7 : Présentation des actions du programme 141 - Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale

Axes stratégiques	Actions	Objectifs	Indicateurs
	1. Conception et pilotage des politiques du ministère.	Améliorer le pilotage stratégique du Ministère.	Nombre de politiques et/ou de stratégies vulgarisées
	2. Amélioration de la gestion des ressources.	Rendre efficace la gestion administrative, financière et du personnel	Nombre d'agents formés et recyclés
			Nombre de missions de contrôles et d'inspection effectuées par les inspections
	3. Amélioration des conditions de travail	Créer un environnement adéquat.	Ratio personnel/bureau
	4. Mise en place des mécanismes de planification et de programmation.	Mettre en œuvre le processus de Planification, Programmation, Budgétisation.	Part des crédits de fonctionnement du programme 141 alloués au suivi-évaluation
5. Mise en place d'un système d'information et de communication.	Suivre, contrôler et évaluer les programmes.	Taux d'équipement informatique & TIC des services centraux	
	6. Traitements et salaires	Assurer les traitements et salaires du personnel	Nombre d'agents réellement payés

1.6.2 Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement concerneront en particulier :

- Les dispositions relatives à la réorganisation des services susceptibles d'être mises en œuvre au sein du ministère ;
- Les mesures de renforcement de la GRH et de la gestion du patrimoine destinées à assurer une mise à disposition d'états actualisés réguliers sur les effectifs et sur les immobilisations du ministère ;
- Le renforcement de l'information et de la coordination autour des projets - sous tutelle ou non du ministère- qui relèvent partiellement ou totalement du périmètre du MI/D ;
- L'amélioration de l'accès au CEGIB dans le cadre de l'opérationnalisation de la gestion par programme ;

- Les dispositions prises en vue d'accélérer le déploiement de la fibre optique et la connexion internet des services de l'administration ;
- Une meilleure utilisation des supports de communication pour une information plus transparente sur les actions et les publications du MI/D.

1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le programme regroupe les services suivants :

Tableau 8 : Services rattachés au programme 141 – Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale.

Services (jusqu'au niveau des directions)	Action de rattachement
Cabinet du Ministre	141-01
Cabinet du Ministre Délégué chargé de la décentralisation	141-01
Secrétariat Général	141-01
Direction de la Législation (DL)	141-01
Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT)	141-02
Inspection Générale des Services de Sécurité (IGSS)	141-02
Direction Générale des Ressources (DGR)	141-02
Direction des Ressources Humaines (DRH)	141-02
Direction des Ressources Financières (DRF)	141-02
Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP/DSP)	141-02
Direction du Patrimoine (DP)	141-03
Direction des Etudes et de la Programmation, de la Statistique et de l'Informatique (DEP/SI)	141-04
Direction de la Communication, l'Information, et des Relations Publiques (DC/I/RP)	141-05
Direction des Archives et de la Documentation (DAD)	141-05

Responsable de Programme 141 (RP) : M. ABDOULKADER GARBA, DEP du MI/D.

1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Tableau 9 : Services rattachés au programme 141 – Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale

Hypothèses	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des effets de la régulation budgétaire • Adhésion des acteurs au programme • Mobilisation des ressources humaines et financières • Accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers • Stabilité institutionnelle et situation sécuritaire maîtrisée • Accompagnement méthodologique soutenu du Ministère des Finances dans l'opérationnalisation de la gestion par programme • Promotion de la gestion des emplois et des compétences soutenues par le Ministère de la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité institutionnelle • Faible appropriation du processus par les acteurs concernés • Mobilisation des ressources non conforme aux crédits programmés • Mobilité des responsables • COVID 19.

1.9 Tableaux de programmation

Tableau 10 : Programmation financière du programme 141 par catégorie de dépenses (2023-2024)

Catégorie de dépenses	2023	2024	2025
Personnel	419 268 614	366 060 942	471 173 832
Biens et services	1 686 665 841	1 791 006 776	1 902 641 345
Transfert	503 659 455	564 679 194	632 851 501
Investissements	2 848 982 868	3 243 785 732	4 173 931 520
Total général	5 458 576 778	5 965 532 644	7 180 598 198

Source : Comité DPPD MID

Tableau 11 : Programmation financière du programme 141 par action (2023-2025)

Programmes	2023	2024	2025
Programme 141 - Pilotage et administration des politiques de sécurité intérieure et de l'administration territoriale			
Action 141-01 : Elaboration des politiques du ministère.	84 986 450	90 243 901	96 698 768
Action 141-02 : Amélioration de la gestion des ressources.	368 188 127	396 728 087	435 377 147
Action 141-03 : Amélioration des conditions de travail	4 479 160 889	4 998 909 444	6 055 500 562
Action 141-04 : Mise en place des mécanismes de planification et de programmation.	26 881 214	28 544 146	30 604 426
Action 141-05 : Mise en place d'un système d'information et de communication.	80 091 484	85 046 123	91 184 643
Action 141-06 : Traitements et salaires	419 268 614	366 060 942	471 173 832
Total général	5 458 576 778	5 965 532 644	7 180 598 198

Source : Comité DPPD MID

2 Programme : Amélioration de la gestion des affaires intérieures

2.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du programme comprend des domaines diversifiés : (i) la gestion de l'état civil ; (ii) la protection légale et la gestion des réfugiés ; (iii) le suivi et la coordination des activités relatives aux mouvements migratoires ; (iv) la gestion des consultations électorales ; (v) la gestion des cultes, l'appui au fonctionnement des conseils musulman et chrétien et la promotion du dialogue inter et intra religieux ; (vi) l'encadrement légal, la reconnaissance et le suivi des partis politiques, des associations et des ONG ; (vii) la gestion du régime des autorisations concernant notamment les armes et munitions, les débits de boissons, les jeux ou les sociétés privées de sécurité.

2.2 Enjeux et Objectif du programme :

Les principaux enjeux sont :

- **Etat Civil** : rendre le système d'Etat Civil viable, fonctionnel, continu, fiable, sécurisé et gratuit, comme outil de gouvernance et socle de l'exercice des droits fondamentaux des citoyens.
- **Réfugiés** : assurer aux populations concernées un accueil, un traitement administratif et une protection juridique conformes aux textes internationaux en vigueur et aux bonnes pratiques.
- **Migrations** : mieux contrôler les flux migratoires de diverses natures en s'appuyant notamment sur un renforcement de la coordination des acteurs nationaux et internationaux impliqués.
- **Gestion des consultations électorales** : garantir les conditions d'organisation d'élections libres et transparentes en s'appuyant notamment sur une commission électorale nationale indépendante et des procédures modernes d'identification et d'authentification des électeurs qui garantissent des listes électorales exhaustives, crédibles et fiables.
- **Gestion des cultes** : garantir la liberté d'exercice des cultes et lutter contre l'intolérance et l'extrémisme religieux en favorisant le dialogue inter et intra religieux, en promouvant la pratique d'une religion sans haine ni violence et en contrôlant le financement des activités religieuses.
- **Droits et exercice des libertés publiques** : assurer la pleine jouissance des libertés publiques, notamment en ce qui concerne l'engagement des citoyens dans les activités politiques et associatives, tout en régulant les domaines qui nécessitent de l'être, notamment la détention des armes.

L'objectif du programme est de garantir la jouissance des droits et l'exercice des libertés publiques.

2.3 Principaux résultats du programme

Tableau 12 : Extrants et effets du programme 142 - Amélioration de la gestion des affaires intérieures

Extrants	Effets
Un système d'Etat Civil viable, informatisé et sécurisé est développé suivant les axes de la nouvelle PNEC.	L'enregistrement exhaustif et dans les délais légaux des faits d'état civil est assuré et contribue à l'amélioration de la gouvernance.
Des procédures plus efficaces et une coordination renforcée des acteurs sont mises en œuvre en matière de gestion des migrations et d'accueil des réfugiés.	Le contrôle des flux migratoires est renforcé tout en développant la protection juridique des populations concernées.
Un cadre institutionnel assurant l'indépendance de la gestion des opérations électorales est mis en place.	La gouvernance démocratique est renforcée grâce à un dispositif électoral plus fiable et transparent.
Des procédures modernisées assurent une gestion des consultations électorales conformes aux bonnes pratiques internationales.	
Le cadre juridique et institutionnel pour le suivi et le contrôle des pratiques culturelles est renforcé.	La liberté des cultes et la tolérance religieuse sont promues.
Les procédures d'autorisation et de suivi des partis politiques, des ONG et des associations sont améliorées et le cadre légal est modernisé.	Les partis, ONG et associations contribuent de manière plus efficace à la vie politique, économique et sociale.

2.4 Indicateurs de performance et cibles

Tableau 13 : Indicateurs de performance du programme 142 - Amélioration de la gestion des affaires intérieures

Indicateur	Réf. 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024
Taux de déclaration des naissances dans les délais	54,89%	57,63%	60,51%	63,54%
Nombre de session du comité de dialogue inter et intra religieux	1	1	3	4

Les indicateurs retenus pour ce programme devraient connaître une amélioration sur la période 2023-2025 :

- Le taux d'enregistrement des faits d'état civil devrait retrouver et dépasser le niveau de 2016 grâce aux effets des audiences foraines et à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Politique Nationale de l'Etat Civil (PNEC), le paiement des rétributions de préposés aux écritures et l'informatisation des centres d'état civil démarrée en 2020.
- Les réunions du CDIR Niger vont connaître une évolution.

2.5 Stratégie du programme

Etat Civil : Le ministère s'appuie sur les 6 axes et 21 actions retenus dans la nouvelle PNEC. La stratégie repose, entre autres, sur la consolidation du cadre légal et institutionnel, la mise en place d'un registre national de l'état civil et d'un registre national de la population ainsi que le renforcement des capacités des services de l'état civil et de la production des statistiques vitales.

Migration et réfugiés : Le ministère entend définir un cadre précis à travers l'adoption d'une politique globale de la migration. Sur cette base, il s'agira de renforcer la protection et

l'efficacité des actions à l'égard des réfugiés tout en renforçant la coordination des acteurs sur les questions migratoires.

Gestion des consultations électorales : L'amélioration de la qualité des processus électoraux repose d'une part sur la consolidation des capacités et de l'indépendance de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), et d'autre part sur la dotation en moyens de fonctionnement de cette dernière.

Gestion des cultes : Le ministère entend développer ses activités dans ce domaine en s'appuyant sur l'opérationnalisation de la nouvelle Direction Générale des Cultes, la mise en application de la loi de juin 2019 portant exercice de la gestion des cultes en République du Niger ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de culte.

Droits et exercice des libertés publiques : La stratégie s'appuie sur l'établissement d'un cadre juridique mieux adapté au contexte actuel, la mise en place de procédures administratives plus efficaces d'autorisations d'exercice pour les Organisations Non Gouvernementales et associations et sur une activité de suivi des ONGs utile pour l'aide à la décision.

2.6 Présentation des actions et mesures

2.6.1 Actions

Tableau 14 : Présentation des actions du programme 142 - Amélioration de la gestion des affaires intérieures

Axes stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs
Amélioration de la jouissance des droits et de l'exercice des libertés publiques	1. Modernisation du système d'état civil	Renforcer les capacités des structures d'état civil	Taux de déclaration des naissances dans les délais
	2. Gestion des Réfugiés et de la migration	Assurer la protection des réfugiés	Nombre de réfugiés et personnes déplacées prise en charge
	3. Gestion des cultes	Contribuer à une pratique pacifique des cultes	Nombre de session du comité de dialogue inter et intra religieux
	4. Renforcement de la jouissance des libertés publiques	Encadrer la jouissance des libertés publiques	Délai de traitement des dossiers des partis politiques reconnus soumis à la Direction Générale des Affaires Politiques et Juridiques (DGAP/J)
	5. Mobilisation des ressources de l'Etat au profit des élections	Assurer l'organisation d'élections libres et transparentes	Montant alloué

Action 142-01 – Modernisation du système d'état civil.

Les activités s'inscrivent dans le cadre de l'application des dispositions principales de la nouvelle loi portant régime de l'état civil adoptée en juin 2019 : (i) l'appui au fonctionnement de la Direction Générale de l'Etat-civil, des Migrations et des Réfugiés ; (ii) la construction et l'équipement des bâtiments de l'Agence Nationales de l'Enregistrement et de l'Identification des personnes physiques (ANEI), des Directions Régionales de l'Etat-Civil, des Migrations et des Réfugiés et Directions Départementales de l'Etat-Civil, des Migrations et des Réfugiés ; (iii) l'équipement en matériel informatique des guichets uniques de l'état-civil ; (iv) l'informatisation du système d'Etat Civil et la production des supports d'enregistrement.

Action 142-02 – Mobilisation des ressources de l'Etat au profit des élections

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) étant désormais une structure permanente, il s'agira d'assurer la prise en charge de son fonctionnement, de mettre à jour le fichier électoral biométrique et d'organiser les élections générales.

Action 142-03 – Gestion des réfugiés et de la migration

A ce niveau, les priorités pour cette action budgétaire sont (i) la réduction des délais de traitement des dossiers pour les réfugiés en renforçant notamment les moyens permettant d'accroître la fréquence des réunions de la Commission Nationale d'Eligibilité⁷ ; (ii) l'amélioration des conditions dans les centres d'accueil des réfugiés ; (iii) le suivi des sites urbanisés ; (iv) l'appui au fonctionnement du Cadre de Concertation sur la Migration ; (v) la vulgarisation et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Migration.

Action 142-04 – Gestion des cultes

En s'inscrivant dans le cadre de la loi du 17 juin 2019 portant sur l'exercice de cultes au Niger, les crédits serviront à soutenir les priorités suivantes : (i) l'organisation des sessions du comité national du dialogue inter et intra religieux ; (ii) le fonctionnement de la Cellule de Lutte contre la Radicalisation (CELLRAD) et des conseils nationaux musulman et chrétien ; l'organisation de deux sessions de formation pour les conseils nationaux musulman et chrétien ; (iii) le recensement des lieux de cultes ; (iv) les campagnes de sensibilisation sur l'extrémisme violent et la prévention des conflits au niveau de différentes régions (v) la mise en place du comité de suivi et de veille des prêches ; (vi) l'élaboration d'un répertoire des facteurs conduisant à l'extrémisme violent.

Action 142-05 – Renforcement de la jouissance des libertés publiques

Les crédits pour cette action iront en priorité vers (i) l'appui au fonctionnement de la Direction Générale des Affaires Politiques et Juridiques, (ii) l'appui des cadres de commandement dans la mise en place des chefs traditionnels, (iii) la formation de chefs traditionnels, (iv) la vérification de la fonctionnalité des partis politiques, ONG et associations dans les chefs-lieux de régions (Tahoua), et (v) le recensement des détenteurs des permis des ports d'armes.

2.6.2. Mesures d'accompagnement

- *Pour l'état civil* : le règlement des arriérés de paiement sur les indemnités dues aux agents de l'état civil ; le suivi des activités de formation (qui jouent un rôle essentiel pour assurer la fonctionnalité des centres d'état civil) ; le suivi de la mobilisation des financements en faveur de la PNEC.
- *Pour la migration et les réfugiés* : l'établissement d'un suivi statistique précis des délais relatifs au traitement des dossiers pour les réfugiés ; l'engagement du ministère dans l'opérationnalisation du dispositif de pilotage de la politique nationale de la migration, une fois celle-ci adoptée ; le suivi de la mise en œuvre de la loi sur la protection des réfugiés ainsi que de l'application de la réglementation des centres d'accueil.

⁷ En 2018, seulement 8 sessions de détermination du Statut des Réfugiés (DSR) ont été organisées sur 24 prévues.

- *Pour la gestion des cultes* : l'opérationnalisation de la Direction Générale des Cultes, la nomination de principaux responsables et l'affectation d'un personnel minimum ;
- *Pour les libertés publiques* : Poursuivre le processus de vérification de la fonctionnalité des partis politiques au niveau régional.
- *Pour la gestion des élections* : l'allocation de crédits pour assurer le fonctionnement de la CENI et la mise à jour du fichier électoral biométrique.

Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le programme regroupe les services suivants :

Tableau 15 : Services rattachés au programme 142 – Amélioration de la gestion des affaires intérieures

Services (jusqu'au niveau des directions)	Action de rattachement
Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés (DGEC/M/R)	142-01
Direction des Faits d'Etat Civil, des Recensements, du Matériel et des Statistiques (DFECRM/S)	142-01
Direction de la Formation, de la Sensibilisation et du S&E des Centres d'Etat Civil (DFSSECEC)	142-01
Directions Régionales de l'Etat civil (DREC)	142-01
Directions Départementales de l'Etat civil (DDEC)	142-01
Observatoire national de l'Etat civil (ONEC)	142-01
Direction des Réfugiés (DR)	142-02
Direction des Migrations (DM)	142-02
Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration	142-02
Direction Générale des Cultes	142-03
Direction des Affaires islamiques (DAI)	142-03
Direction des Affaires Chrétiennes et autres Croyances (DAC/C)	142-03
Direction des Lieux de Cultes	142-03
Direction Générale des Affaires Politiques et Juridiques (DGAPJ)	142-04
Direction des Libertés Publiques (DLP)	142-04
Direction des Affaires Juridiques et de la Réglementation (DAJ/R)	142-04
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	142-05

Responsable de Programme 142 (RP) : M. Ibrahim MALANGONI, Directeur Général de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés

Les projets sur financement externe concourant à l'atteinte des objectifs du programme sont :

- Programme d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) ;
- Le Programme d'Appui à la Réforme de l'Etat Civil au Niger (PAREC ; Union Européenne/UNICEF).
- Programme Améliorer la Gestion des défis Migratoires au Niger - ProGEM (GIZ).
- Projet d'Appui à la Politique Migratoire (APM) ;
- Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA)

2.7 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Tableau 16 : Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Hypothèses	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des effets de la régulation budgétaire • Adhésion des acteurs aux nouveaux cadres de référence (PNEC, politique de migration, stratégie nationale en matière de culte,) • Mobilisation des ressources humaines et financières • Accompagnement des PTF particulièrement dans les domaines de l'état civil et de la migration • Stabilité institutionnelle et situation sécuritaire maîtrisée pour moderniser l'état civil, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité institutionnelle • Faible appropriation du processus par les acteurs concernés • Mobilisation des ressources non conforme aux crédits programmés • Mobilité des responsables ; • Pandémie de la Covid 19.

2.8 Tableaux de programmation

Tableau 17 : Programmation financière du programme 142 par catégorie de dépenses (2023-2025)

Catégorie de dépenses	2023	2024	2025
Personnel	499 943 326	441 709 981	634 591 680
Biens et services	2 801 297 680	2 974 592 244	3 160 000 432
Transfert	0	0	0
Investissements	18 503 003 168	21 067 089 721	27 006 596 358
Total général	21 804 244 174	24 483 391 946	30 801 188 470

Source : Comité DPPD MID

Tableau 18 : Programmation financière du programme 142 par action (2023-2025)

Programmes	2023	2024	2025
Programme 142 – Amélioration de la gestion des affaires intérieures			
Action 142-01 : Modernisation du système d'état civil	1 875 056 218	2 035 655 900	2 248 128 618
Action 142-02 : Gestion des Réfugiés et de la migration	16 370 188	19 644 225	23 573 070
Action 142-03 : Gestion des cultes	82 276 150	87 365 938	93 077 801
Action 142-04 : Renforcement de la jouissance des libertés publiques	57 477 398	61 033 079	65 023 336
Action 142-05 : Mobilisation des ressources de l'Etat au profit des élections	19 273 120 894	21 837 982 823	27 760 367 035
Action 142-06 : Traitements et salaires	499 943 326	441 709 981	634 591 680
Total général	21 804 244 174	24 483 391 946	30 801 188 470

Source : Comité DPPD MID

3 Programme : Amélioration de l'offre de sécurité publique

3.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du programme regroupe l'ensemble des missions dévolues au MI/D dans le domaine de la sécurité publique à travers la Garde Nationale du Niger, la Police Nationale, la Protection Civile et la Commission Nationale des Frontières. Ces missions concernent essentiellement :

- la surveillance du territoire national ; la sécurité publique, le maintien et le rétablissement de l'ordre public ; la recherche des renseignements administratifs et judiciaires ; la participation à la défense opérationnelle du territoire ; la participation aux actions de développement du pays, aux actions humanitaires et aux opérations de maintien de la paix dans le cadre de l'exécution des engagements internationaux pris par le Niger ; la formation initiale et continue des agents et la protection des institutions républicaines ; l'assistance aux autorités administratives et aux représentations diplomatiques et postes consulaires du Niger à l'étranger. Ces missions sont communes à la Garde Nationale du Niger et à la Police Nationale. Au-delà de ces missions communes les deux institutions ont des missions particulières.
 - ✓ *S'agissant de la Garde Nationale du Niger, elle est chargée de l'exécution de la police administrative en zone rurale et pastorale ; l'administration, la gestion et la surveillance des établissements pénitentiaires ; les services d'honneur de la République ;*
 - ✓ *En ce qui concerne la Police Nationale, elle assure la recherche et la constatation des infractions aux lois pénales ; la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la cyber criminalité ; la maîtrise des flux migratoires ; l'application de la réglementation relative aux sociétés de gardiennage et de sécurité privée ;*
- La protection de l'environnement contre les risques et les catastrophes naturelles ; la prévention de risques et de catastrophes sur toute l'étendue du territoire national ; la gestion opérationnelle des situations d'urgence et/ou de catastrophe ; l'assistance aux services locaux de secours et de lutte contre l'incendie sont assurées par la Protection Civile ;
- *la gestion des frontières*; la coordination des relations de coopération administrative transfrontalière ; la délimitation et l'abornement des frontières à travers la mise en œuvre de la politique nationale des frontières.

3.2 Enjeux et objectif du programme :

Le Niger est confronté à des menaces sécuritaires frontalières (à l'Ouest avec le Mali et le Burkina Faso ; au Nord avec l'Algérie et la Libye ; à l'Est sur les bords du lac Tchad et au Sud avec le Nigéria et le Benin). Ces menaces liées au terrorisme international, à la criminalité transnationale organisée et à la déstabilisation des pays voisins, impactent fortement la sécurité intérieure pour laquelle le Niger doit trouver des réponses rapides et adaptées. L'importance des flux migratoires constitue une autre conséquence qui touche plus particulièrement notre pays. En complément de ces défis qui nécessitent une coordination des services de l'Etat, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation doit aussi assurer la prise en charge de ses

autres missions liées notamment au maintien de l'ordre, à la lutte contre la délinquance (patrouilles) et à la protection civile.

L'objectif du programme est d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national.

3.3 Principaux résultats du programme

Tableau 19 : Extrants et effets du programme 143 - Amélioration de l'offre de sécurité publique

Extrants	Effets
Les résultats annuels des services supports du HCGNN sont atteints	Les interventions de la Garde Nationale du Niger s'appuient sur des services supports efficaces
Les différentes unités de la GNN (GIS, GMO, BP, patrouilles GNN ou mixtes) réalisent leurs missions conformément aux objectifs programmés en mobilisant les appuis prévus	La sécurité du territoire et la protection des personnes et des biens sont renforcées
Les résultats annuels des services supports de la PN sont atteints	Les interventions de la Police Nationale s'appuient sur des services supports efficaces
Les services et unités participant dans la surveillance du territoire, la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants sont renforcés	Les frontières et les flux migratoires sont contrôlés avec efficacité et les situations illégales liées à l'immigration sont réduites
Les services spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le grand banditisme et le trafic de stupéfiants disposent des moyens nécessaires pour une action efficace	L'impact des principaux facteurs externes de criminalité est atténué
Les différentes unités de la PN interviennent avec efficacité dans leurs missions de maintien de l'ordre, de protection des personnes et des biens et de traitement des infractions aux lois pénales	La sécurité du territoire et la protection des personnes et des biens sont renforcées
L'efficacité de l'action des services de protection civile est améliorée	Les populations sont mieux protégées par rapport aux risques et aux catastrophes
Les plans de gestion de crises prévus par la loi sont mis en place et appliqués	
Les frontières nationales sont délimitées et bornées	La sécurité du territoire et la protection des personnes et des biens sont renforcées
Des accords de coopération transfrontalière sont conclus et mis en œuvre entre administrations	

3.4 Indicateurs de performance et cibles

Tableau 20 : Indicateurs de performance du programme 143 - Amélioration de l'offre de sécurité publique

Indicateur	Réf. 2021	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Taux de couverture de la Police Nationale	81%	77%	79%	81%
Nombre d'interpellations réalisées par les patrouilles mixtes/an	9 121	10 121	11 121	12 121
Part du territoire borné	50,88%	51,75%	53,12%	54,49%

3.5 Stratégie du programme

L'exécution du programme 143 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité intérieure (phase 2), la stratégie nationale de sécurité de proximité et de la Stratégie de lutte contre la migration irrégulière. La future loi sur la Sécurité Intérieure devrait favoriser la coordination et l'interopérabilité au sein des FSI. La première priorité est accordée à la lutte contre le terrorisme compte tenu à la fois des risques croissants de déstabilisation de la sous-région et des graves implications que la menace terroriste fait peser sur les populations et la vie socio-économique. La seconde concerne la lutte contre la migration irrégulière à travers

notamment un contrôle renforcé aux frontières et une coopération renforcée pour accompagner les reconduites aux frontières. Une attention particulière est accordée par ailleurs au renforcement des capacités opérationnelles des FSI, à la création des unités spécialisées et au renforcement des patrouilles mixtes régionales et départementales comme élément-clé de prévention et de sécurisation du territoire au quotidien.

En outre, il est aussi recherché une amélioration de l'efficacité des services de la protection civile et l'affirmation d'interventions spécifiques destinées à assurer le bornage des frontières et le développement des espaces frontaliers.

3.6 Présentation des actions et mesures

3.6.1 Actions

Tableau 21 : Présentation des actions du programme 143- Amélioration de l'offre de sécurité publique

<i>Axes stratégique</i>	<i>Actions</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>
Préservation de la sécurité des personnes et de leurs biens	1. Poursuite des patrouilles mixtes régionales et départementales	Réduire le banditisme	Quantité de stupéfiants saisis
			Nombre d'interpellations réalisées par les patrouilles
	2. Lutte contre la migration irrégulière	Maîtriser les flux migratoires irréguliers	Nombre de migrants en situation irrégulière appréhendés
			Nombre de refoulés mis à la disposition de l'OIM
	3. Délimitation/démarcation et réaffirmation des frontières et coopération administrative transfrontalière	Délimiter, démarquer et réaffirmer les frontières du Niger	Part du territoire borné
			Nombre de villages frontaliers sensibilisés
	4. Renforcement des capacités opérationnelles des FSI	Rendre performantes les unités des FSI	Nombre d'agents recrutés
			Nombre d'infrastructures réalisées
			Taux de couverture de la Police Nationale

Action 143-01 – Poursuite des patrouilles mixtes régionales et départementales

Les priorités concernent (i) la consolidation des interventions menées dans le cadre des patrouilles mixtes (régionales et départementales) et (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des différents corps (GNN, GN et PN).

Action 143-02 – Lutte contre la migration irrégulière

L'atteinte des objectifs dans ce domaine nécessite une action coordonnée de différents services (DST, DRG, DMI, DSP, DM...) impliqués en particulier dans le contrôle des frontières et le

contrôle de l'immigration. Une priorité majeure consiste à disposer des moyens de fonctionnement adéquats pour les compagnies mobiles de contrôle des frontières qui assurent le contrôle des espaces frontaliers entre les 32 postes de police frontaliers actuels et les escadrons polyvalents de la Garde Nationale du Niger.

Action 143-03 - Délimitation/démarcation et réaffirmation des frontières et coopération administrative transfrontalière

Les activités pour 2023-2025 porteront sur la sensibilisation des populations et autorités frontalières, l'appui au fonctionnement du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières, et la prise en charge du programme de délimitation des frontières.

Action 143-04 – Renforcement des capacités des FSI

Les priorités portent sur le renforcement des systèmes de gestion. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de la logique du budget de programme en s'appuyant sur les différents responsables d'activités et l'émergence d'un dialogue de gestion autour de la performance au sein du programme 143. Les crédits qui seront mobilisés assureront le fonctionnement des différents services supports. Ceux-ci incluront la prise en charge de la formation de deux mille (2 000) élèves gardes et deux mille (2000) élèves policiers recrutés ainsi qu'une ligne spécifique destinée à apurer les impayés des gestions antérieures de la GNN et la PN. Les crédits tiendront également compte des besoins d'entretien, en particulier du parc automobile qui a connu une augmentation notoire ces dernières années.

Dans le domaine sanitaire, la GNN et la PN poursuivront l'objectif de conforter l'effectivité de la mutuelle de santé GNN-PN et l'installation des infirmeries dans toutes les régions⁸. Cet objectif pourrait être atteint en s'appuyant sur la mutualisation des effectifs et des moyens de la GNN et la PN. Également, les crédits de la DGPN qui seront inscrits permettront, entre autres, l'élargissement du dispositif de vidéosurveillance dans un rayon de deux cent kilomètres de la ville de Niamey, l'équipement des services techniques en matériels spécialisés, la construction, l'acquisition de nouvelles unités afin d'améliorer le taux de couverture des services de police dans les régions et l'appui au fonctionnement de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS) du Service Central de Lutte Contre le Terrorisme (SCLCT), du Groupement des Compagnies Nigérienne de Sécurité, et des Compagnies Mobiles de Contrôle des Frontières (CMCF).

En ce qui concerne la Protection Civile, la priorité sera accordée au recrutement du personnel pour le compte de la brigade des Sapeurs-Pompiers Professionnels et au renforcement de l'efficacité des interventions de veille, d'alerte et de conduite de crises (COVA/CC). Ensuite, il

⁸ 5 sont opérationnelles actuellement.

s'agit, de renforcer les capacités des services (installations, équipements informatiques, moyens roulants) ainsi que la production et l'analyse des informations des interventions conduites par les unités de protection civile. Enfin la dernière priorité pour 2023-2025 consiste à mettre en œuvre les dispositions des textes récemment adoptés dans le cadre de la modernisation de la protection civile en veillant, en particulier, à la production des différents plans (Plans d'opération interne, Plans particuliers d'intervention,...) dans les cas prévus par la loi et au suivi de leur application effective ainsi qu'à la mise en place d'un corps des sapeurs-pompiers professionnels.

3.6.2 Mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement concerneront, entre autres :

- La mise en œuvre des plans d'actions des stratégies nationales de sécurité de proximité et de sécurité intérieure pour les années à venir ;
- L'encouragement des initiatives visant à mutualiser les actions des différents corps de sécurité intérieure, à l'instar de la mutuelle de santé GNN - PN ;
- L'organisation d'un véritable cadre commun pour la production, l'échange, l'analyse et la diffusion des informations statistiques recueillies au niveau des différents corps ;
- L'amélioration des échanges sur les données d'effectifs et de rémunération dans la perspective de la mise en place progressive d'un pilotage des effectifs et de la masse salariale au niveau des ministères techniques ;
- Le renforcement de la collaboration entre les quatre DRH (ministère, DGPN, HCGN, DGPC) sur des thématiques communes comme le suivi de la formation ou les prévisions de plafonds d'emplois.

3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le programme regroupe les services suivants :

Tableau 22 : Services rattachés au programme 143 – Amélioration de l'offre de sécurité publique

Services (jusqu'au niveau des directions)	Action de rattachement
Haut Commandement de la Garde Nationale du Niger (HC/GNN)	143-01
Direction des Affaires Financières (GNN)	143-01
Direction des Ressources Humaines (GNN)	143-01
Direction des Statistiques et de la Formation (GNN)	143-01
Direction des Transmissions et de l'Informatique (GNN)	143-01
Direction de la Santé et de l'Action Sociale (GNN)	143-01
Direction de l'Information, des Relations Publiques et des Sports (GNN)	143-01
Direction des Matériels et des Infrastructures (GNN)	143-01
Direction de la Documentation et du Renseignement (GNN)	143-01
Centre de Contrôle et Audit (GNN)	143-01
Centre des Opérations (GNN)	143-02
Groupement d'Intervention et de Sécurité (GNN)	143-02
Groupement de Maintien de l'Ordre (GNN)	143-02

Brigade des Pistes (GNN) ; GNN - niveau régional & départemental	143-02
Direction Générale la Police Nationale (DGPN)	143-01
Direction des Etudes, de la Réglementation, de la Prospective Sécuritaire et de la Coopération Technique (PN)	143-01
Direction des Ressources Humaines (PN)	143-01
Direction des Ressources Financières (PN)	143-01
Direction de la Logistique et des Infrastructures (PN)	143-01
Direction des Transmissions et de l'Informatique (PN)	143-01
Direction des Services de Santé et de l'Action Sociale (PN)	143-01
Direction de l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente (PN)	143-01
Service Central de l'Information, des Relations Publiques et du Sport (SCIRP/S) (PN)	143-01
Direction de la Protection des Hautes Personnalités (PN)	143-01
Direction de la Sécurité Publique (PN)	143-01
Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPN) (PN)	143-01
Direction de la Police de la Ville de Niamey (DPVN)	143-01
Directions Régionales et Départ. de la Police Nationale (DRPN) – incl. CNS 7 régions	143-01
Groupement des Compagnies Nigériennes de Sécurité (GCNS) – Niamey	143-01
Commissariats Centraux de 1ère et 2e catégories	143-01
Commissariats de Communes urbaines ; Postes de Police de Proximité ; Bureaux de Liaison	143-01
Direction de la Surveillance du Territoire (PN)	143-02
Direction des Renseignements Généraux (PN)	143-02
Commissariats Spéciaux de la Police de l'Air et des Frontières	143-02
Compagnies Mobiles de Contrôle des Frontières (CMCF) et Brigades Mobiles de Contrôle des Frontières (BMCF)	143-02
Postes de Police Frontalière	143-02
Commissariats Spéciaux de la Police de l'Air et des Frontières	143-02
Secrétariat Permanent. de la Commission Nationale des Frontières (SPCNF)	143-03
Direction de la Coopération Administrative Transfrontalière (DCAT)	143-03
Service Central de Lutte contre le Terrorisme / Criminalité Transnationale Organisée (SCLCT/CTO) (PN)	143-04
Office Central de Répression du Trafic illicite des Stupéfiants (OCRTIS incl. antennes) (PN)	143-04
Direction de la Police Judiciaire (PN) & Services Interrégionaux de Police Judiciaire (SIPJ)	143-04
Direction de la Police Technique et Scientifique (PN)	143-04
Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	143-04
Direction de la logistique et des infrastructures (DLI)	143-04
Direction des ressources humaines (DRH) (PC)	143-04
Direction des services médicaux (DSM)	143-04
Direction des ressources financières (DRF)	143-04
Direction de l'Ecole Nationale de la protection civile et de la formation permanente (DENPC/FP)	143-04
Direction de la prévention des risques et des catastrophes (DPRC)	143-04
Direction de la préparation de l'alerte et de gestion des catastrophes (DPA/GC)	143-04
Services régionaux, départementaux de protection civile	143-04
Centre opérationnel de veille, d'alerte et de conduite de crises (COVA/CC)	143-04
Service central de l'informatique et de la communication. (SCI/C)	143-04

Service de l'information et des relations publiques (SIRP)	143-04
Service des Etudes, de la Réglementation, de la Prospective et de la Coopération technique. (SERP/CT)	143-04

Responsable du Programme 143 (RP) : M. Ibrah Abdou, Directeur Général des Ressources, MI/D

Les projets sur financement externe concourant à l'atteinte des objectifs du programme sont les suivants :

- Mission Eucap Sahel;
- OIM

3.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Tableau 23 : Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Hypothèses	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des effets de la régulation budgétaire • Dynamisation des mécanismes de pilotage de la SNSI • Adhésion des acteurs à la sécurité intérieure • Mobilisation des ressources humaines et financières • Accompagnement des PTF dans les domaines-clés du renforcement de capacités d'intervention sécuritaire • Stabilité institutionnelle et situation sécuritaire maîtrisée • Esprit collaboratif entre les différents corps 	<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation des attaques terroristes et de l'insécurité au niveau sous régional • Instabilité institutionnelle • Faible appropriation du processus par les acteurs concernés • Mobilisation des ressources non conforme aux crédits programmés • Mobilité des responsables ; • Pandémie Covid19

3.9 Tableau de programmation

Tableau 24 : Programmation financière du programme 143 par catégorie de dépenses (2023-2025)

Catégorie de dépenses	2023	2024	2025
Personnel	45 861 493 207	49 123 732 340	51 494 168 596
Biens et services	14 784 179 372	15 698 761 896	16 677 275 510
Transfert	2 301 111 424	2 579 897 447	2 891 362 018
Investissements	20 279 418 457	23 089 674 916	29 710 569 651
Total général	83 226 202 460	90 492 066 599	100 773 375 775

Source : Comité DPPD MID

Tableau 25 : Programmation financière du programme 143 par action (2022-2024)

Programmes	2023	2024	2025
Programme 143 – Amélioration de l’offre de sécurité publique			
Action 143-01 : Poursuite des patrouilles mixtes régionales et départementales	4 461 788 618	4 737 804 878	5 291 785 954
Action 143-02 : Lutte contre la migration irrégulière	514 698 795	586 024 096	757 715 365
Action 143-04 : Délimitation/démarcation et réaffirmation des frontières et coopération administrative transfrontalière	602 520 325	680 759 145	859 328 840
Action 143-06 : Renforcement des capacités des FSI	31 785 701 515	35 363 746 140	42 370 577 020
Action 143-07 : Traitements et salaires	45 861 493 207	49 123 732 340	51 494 168 596
Total général	83 226 202 460	90 492 066 599	100 773 375 775

Source : Comité DPPD MID

4 Programme 144 : Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées

4.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du programme regroupe les missions dévolues au MI/D dans les domaines de la déconcentration et de la décentralisation. Il comprend : (i) l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives ; (ii) la tutelle générale et l'organisation de l'accompagnement des collectivités territoriales⁹ ; (iii) la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de décentralisation et de déconcentration ; (iv) l'opérationnalisation du processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales ; (v) le relèvement et la gestion des infrastructures des Circonscriptions Administratives (Bureau et logements) et de leur parc automobile et mobilier¹⁰ ainsi que la mise en place de la fonction publique territoriale. Le périmètre du programme ne prend pas en compte les services techniques déconcentrés des autres secteurs du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (état civil, police nationale,).

4.2 Enjeux et Objectif du programme

Les enjeux sont multiples et portent en particulier sur :

- L'amélioration des conditions de travail pour les fonctionnaires des gouvernorats et des préfectures (bâtiments, équipements, véhicules) ;
- La résolution progressive du problème majeur d'insuffisance de personnel en termes quantitatif et qualitatif au niveau de l'administration territoriale ;
- La poursuite du processus de transfert effectif de compétences et de ressources aux collectivités territoriales dans les domaines retenus par la loi ;
- La mise à disposition de concours financiers de l'Etat pour permettre aux collectivités territoriales d'assurer le fonctionnement régulier et les investissements prioritaires dans leurs secteurs de compétences ;
- La modernisation des procédures de mobilisation de recettes et de gestion comptable et budgétaire appropriées ;
- Le renforcement des capacités des élus et des agents des collectivités ;

L'amélioration des conditions de travail des chefs traditionnels L'objectif du programme est d'assurer une administration de développement sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les collectivités territoriales, avec l'appui des services déconcentrés et l'implication de la chefferie traditionnelle.

⁹ Comprenant 255 communes (214 communes rurales, 37 communes urbaines, 4 communes à statut particulier ou villes organisées en 15 arrondissements communaux) et 7 régions.

¹⁰ La mission liée à l'inspection et au contrôle des services déconcentrés et des collectivités territoriales a été rattachée au programme d'administration et soutien (P141).

4.3 Principaux résultats du programme

Tableau 26 : Extrants et effets du programme

Extrants	Effets
Les représentants de l'Etat et les services déconcentrés disposent des installations et conditions de travail adéquates dans les régions, départements et communes	Les services déconcentrés assurent avec efficacité leurs missions de relais de l'Etat et d'accompagnement des collectivités territoriales
Les circonscriptions administratives sont dotées de ressources humaines en qualité et en quantité	
Les chefs traditionnels disposent des installations et des compétences nécessaires	La chefferie traditionnelle est impliquée à l'administration territoriale et prend en charge certaines missions administratives
Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales sont mobilisées suivant les crédits votés et progressent pour assurer la viabilité des CT	Les régions et communes mobilisent des ressources propres et rendent aux administrés des prestations de qualité
Les missions d'appui conseil sont organisées	
Les élus et agents des collectivités territoriales sont formés	

4.4 Indicateurs de performance et cibles

Tableau 27 : Indicateurs de performance du programme 144 : Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées

Indicateur	Réf. 2021	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Nombre de mission de formation	1	10	15	15
Nombres de missions d'appui conseil	1	4	5	5

4.5 Stratégie du programme

Sur le plan de la déconcentration, la stratégie consiste à (i) corriger l'inadéquation entre les missions dévolues à l'administration territoriale et le profil du personnel qui l'anime ; (ii) recruter et/ou redéployer du personnel en quantité et en qualité ; (iii) mettre les représentants de l'Etat dans les conditions optimales de travail à travers la construction et/ou la réhabilitation de bureaux et de logements de fonction et leurs équipements ; (iv) rehausser le niveau de fonctionnalité des organes consultatifs des circonscriptions administratives ; (v) assurer une meilleure coordination des politiques publiques nationales au niveau local.

Sur le plan de la décentralisation, les orientations stratégiques sont : (i) accélérer le processus du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales ; (ii) renforcer les capacités techniques et financières des collectivités territoriales à travers des formations et l'appui conseil à l'endroit des acteurs de la décentralisation ; (iii) disposer de statuts et de conditions de travail nécessaires à la motivation des agents.

4.6 Présentation des actions et mesures

4.6.1 Actions

Tableau 28 : Présentation des actions du programme 144 - Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées

Axes d'intervention	Actions	Objectifs	Indicateurs
Amélioration de la gouvernance locale	1. Renforcement des capacités des structures déconcentrées	Améliorer le fonctionnement des structures déconcentrées	Nombre d'acquisition en mobiliers de bureaux au niveau des gouvernorats
			Nombre d'acquisition en matériels roulant au niveau des administrations centrale et déconcentrées
	2. Construction et réhabilitation des infrastructures administratives (résidences/bureaux)	Améliorer les conditions de travail du personnel	Nombre d'infrastructures construites
			Nombre d'infrastructures réhabilitées
	3. Consolidation de la décentralisation	Développer l'offre et l'accès des services de proximité aux populations	% de communes ayant tenu les sessions statutaires
			% des communes ayant transmis dans le délai les comptes administratifs et de gestion à la Cour des Comptes
	4. Poursuite de l'intégration de la chefferie traditionnelle dans les actions de développement	Renforcer les capacités des Chefs Traditionnels	Nombre des chefs dont les capacités ont été renforcés

Action 144-01– Renforcement des capacités des structures déconcentrées

En matière de renforcement des capacités des structures déconcentrées, les priorités porteront sur l'appui au fonctionnement de la Direction Générale de l'Administration Territoriale et de la Déconcentration et des structures déconcentrées, l'équipement des gouvernorats en matériels et mobilier de bureau, l'acquisition du matériel roulant, l'organisation de la rencontre annuelle des cadres de l'Administration Territoriale.

Il est envisagé en 2023, la tenue d'une conférence des cadres de l'Administration Territoriale et l'actualisation d'une part, des données du projet de loi de programmation de l'Administration Territoriale et d'autre part, le projet de statut du personnel de l'administration territoriale avant de les soumettre dans le circuit d'adoption.

Action 144-02 – Construction et réhabilitation des infrastructures administratives (résidences/bureaux)

Au niveau de cette action, la priorité dans l'affectation des crédits sur la période 2023-2025 portera sur La construction, la réhabilitation et l'équipement des résidences/ logements/bureaux des Gouverneurs, des préfets et des Secrétaires Généraux.

Action 144-03 – Consolidation de la décentralisation

L'action portera sur les priorités ci-après :

- L'alimentation des trois fonds d'appui aux collectivités territoriales (Fonds d'appui à la décentralisation, Fonds de péréquation, Fonds d'appui technique) en lien avec l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales.
- L'appui au fonctionnement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales.
- La mise en place de la Fonction Publique Territoriale et la correction progressive des déficits chroniques constatés en matière de personnel en étudiant les options possibles à court et moyen terme (redéploiements et recrutements sur concours) ;
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux
- Les missions d'appui conseil.

Action 144-04 – Amélioration des conditions de travail des Chefs traditionnels

Pour atteindre l'objectif de cette action, les crédits 2023-2025 seront alloués à trois priorités : (i) la formation des chefs traditionnels sur leur rôle ; et (ii) la création de conditions matérielles d'exercice adéquates (réhabilitation des palais).

4.6.2 Mesures d'accompagnement

Parmi les mesures d'accompagnement, on notera :

- la mise à jour annuelle par la Direction du Patrimoine de la situation des actifs propres aux différentes administrations territoriales (bâtiments, équipements de bureaux, parc roulant,...) ;
- L'établissement, dans le même esprit, par la Direction des Ressources Humaines d'un état du personnel (postes non pourvus ; proportion de responsables n'ayant pas le profil ; préfectures représentées par des agents d'exécution, etc.) ;
- La tenue de la rencontre annuelle des Cadres de l'Administration Territoriale débouchant sur des diagnostics et des prises de décisions ;
- La mise en place d'un dispositif efficace de suivi de la mise en œuvre du plan de transfert de compétences et des ressources et l'évaluation régulière des effets du transfert dans les quatre (4) domaines retenus¹¹ ;
- Le suivi de l'application effective des dispositions relatives au statut de la Fonction publique territoriale, objet d'une loi et de deux décrets ;
- Le développement de l'exécution du budget en mode programme comme opportunité pour renforcer la complémentarité des activités d'appui respectif à la déconcentration et à la décentralisation.

¹¹ Education ; environnement ; santé ; hydraulique.

4.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Le programme regroupe les services suivants :

Tableau 29 : Services rattachés au programme 144 – Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées

Services (jusqu'au niveau des directions)	Action de rattachement
Direction Générale de l'Administration Territoriale et de la Déconcentration (DGAT/D)	144-01
Direction des études et de la réforme administrative (DE/RA)	144-01
Direction du contentieux et des affaires foncières (DC/AF)	144-01
Direction de l'appui et de l'accompagnement des circonscriptions administratives (DA/ACA)	144-01
Gouvernorats & préfectures	144-02
Direction Générale de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales (DGD/CT)	144-03
Dir.de la Formation des acteurs de la décentralisation (DFAD)	144-03
Direction de la Coopération Décentralisée et d'appui au développement local (DCD/ADL)	144-03
Dir. du contrôle budgétaire et du suivi-évaluation (DCB/SE)	144-03
Direction de l'Appui-conseil et de l'accompagnement des collectivités. territ. (DACA/CT)	144-03
Direction des Affaires Coutumières (DAC)	144-04
Chefs traditionnels	144-04

Responsable du Programme 144 (RP) : M. Oumarou Moussa, Directeur Général de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales.

Les projets sur financement externe concourant à l'atteinte des objectifs du programme (et placés sous tutelle du MI/D) sont les suivants :

- Programme d'appui aux collectivités territoriales-PACT (Suisse) ;
- Projet d'Appui à la Mise en Place du Service Public de qualité sur le territoire (AMESP) ;
- Programme stabilisation immédiate dans les régions du bassin du Lac Tchad et du Liptako Gourma

4.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Tableau 30 : Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Hypothèses	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des effets de la régulation budgétaire • Tenue des engagements budgétaires concernant les trois fonds de soutien des collectivités territoriales • Adhésion de tous les acteurs pour la validation et la mise en œuvre de la Loi de Programmation de l'Administration Territoriale (LOPAT) • Dispositif de suivi de la mise en œuvre du plan de transfert des compétences opérationnel et inclusif • Mobilisation des ressources humaines et financières • Accompagnement soutenu et coordonné des PTF pour la mise en œuvre des priorités de la déconcentration et de la décentralisation • Stabilité institutionnelle et situation sécuritaire maîtrisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Aggravation de l'insécurité dans certaines régions et pression budgétaire renforcée liée aux enjeux de sécurité intérieure • Instabilité institutionnelle • Faible appropriation du processus par les acteurs concernés • Mobilisation des ressources non conforme aux crédits programmés • Mobilité des responsables • Appui non coordonné des PTF • Persistance de la pandémie Covid 19

4.9 Tableau de programmation

Tableau 31 : Programmation financière du programme 144 par catégorie de dépenses (2023-2025)

Catégorie de dépenses	2023	2024	2025
Personnel	1 465 028 685	1 854 126 526	1 625 767 988
Biens et services	1 660 012 470	1 763 482 082	1 872 575 042
Transfert	1 800 627 530	2 018 012 792	2 262 500 631
Investissements	5 300 623 851	4 982 984 136	5 673 510 020
Total général	10 226 292 536	10 618 605 536	11 434 353 681

Source : Comité DPPD MID

Tableau 32 : Programmation financière du programme 144 par action (2022-2024)

Programmes	2023	2024	2025
Programme 144 - Amélioration de la gestion des entités déconcentrées et décentralisées			
Action 144-01 : Renforcement des capacités des structures déconcentrées	2 234 080 677	2 570 956 429	2 816 928 869
Action 144-02 : Construction et réhabilitation des infrastructures administratives (résidences/bureaux)	486 268 765	625 704 869	712 413 032
Action 144-04 : Consolidation de la décentralisation	5 622 667 958	5 033 586 713	5 672 413 893
Action 144-05 : Implication de la chefferie traditionnelle dans les actions de développement	418 246 451	534 230 999	606 829 899
Action 144-07: Traitements et salaires	1 465 028 685	1 854 126 526	1 625 767 988
Total général	10 226 292 536	10 618 605 536	11 434 353 681

Source : Comité DPPD MID